

## **ARRETE MUNICIPAL N° AC2024.127**

**Objet :**  
**Réglementation de la circulation**  
**Passage des Ecoliers**

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par l'entreprise **For Drill** relative à des travaux de Forage pour le compte de GRDF et Enedis.
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

### **ARRÊTE**

**Article 1 :**

Pour permettre le bon déroulement du chantier, **la circulation des usagés, passage des écoliers, sera rétrécie du 01/08/2024 au 31/08/2024.**

**Article 2 :**

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3 :**

La vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant la durée du chantier.

**Article 4 :**

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

**Article 5 :**

**Ce présent arrêté est valable uniquement sur le domaine public et ne vaut en aucun cas accord sur le domaine privé.**

**Article 6 :**

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président de Grand Annecy Agglomération
- ✓ Le demandeur (for-drill-d@demat.sogelink.fr)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.  
Publié sur le site internet de la commune, [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le 23/07/2024

Le Maire  
Michel BEAL

